



**VILLE DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 AVRIL 2022

**ACTES**

Séance :	L'an deux mille vingt-six, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à la salle Bernard Coulon sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 19 avril 2022.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Madame Liliane ETIENNE-ROUDILLON qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry MICHAUD Madame Muriel DESHAYES qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Madame Sandra JUMINET Madame Hélène DAVIET qui a donné pouvoir à Monsieur Jean MALLOT
Absents :	
Quorum :	Vingt-quatre Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 26 avril 2022 (20220426_1DB01) :</b> <b>Urbanisme – Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)</b>
Objet :	<b>2.1 Documents d'urbanisme</b>

Considérant que le projet de reconversion de l'ancienne friche SNCF située à cheval sur le quartier de Paluet et celui de la Saint-Julien dont l'objectif est à la fois d'attirer de nouvelles populations et de développer des activités complémentaires au centre-ville nécessite de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal unanime décide le lancement d'une procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU dans le respect des dispositions de l'article L.300-6 du Code de l'Urbanisme.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 26 avril 2022 (20220426_1DB02) :</b> <b>Domaine – Cession d'un terrain route de Loriges</b>
Objet :	<b>3.2 Aliénations</b>

Vu ses Délibérations précédentes n° 01 du 08 novembre 2016, 01 du 14 février 2017, 16 du 26 janvier 2018 et 01 du 23 avril 2019, le Conseil Municipal unanime habilite le Maire à intervenir au nom et pour le compte de la Commune à la signature de tout acte refait de vente à la Société SAINT-POURCAIN INVEST de la parcelle cadastrée sous les références YB 336 en Zone d'activité de La Carbone suivant les prix et conditions prévues à l'acte authentique dressé et reçu par Maître ROUDILLON – Notaire à Saint-Germain-Laval (77) – le 23 mars 2017.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 26 avril 2022 (20220426_2DB03) :</b> <b>Personnel – Elections professionnelles au Comité Social Territorial du 08 décembre 2022</b>
Objet :	<b>4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 avril 2022 et en prévision des élections professionnelles du 08 décembre 2022, le Conseil Municipal unanime décide la création d'un Comité Social Territorial commun avec le Centre Communal d'Action Sociale dont il arrête le nombre de représentants titulaires du personnel au vu des effectifs établis au 01 janvier de l'année, en maintenant une composition paritaire avec 5 sièges pour le Collège Employeur ayant voix délibératives.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 26 avril 2022 (20220426_1DB04) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à - 448.560,49 € en section d'investissement et 157.282,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 26 avril 2022 (20220426_1DB05) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Lotissements »</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 921.439,51 € en section d'investissement et 1.824.999,53 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 26 avril 2022 (20220426_1DB06) :</b> <b>Aménagement d'un pôle associatif – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les travaux d'aménagement d'un pôle associatif dans les locaux de l'ancien supermarché DIA sont éligibles à plusieurs aides financières de la part de l'Etat, de la Région et du Département, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 759.595,55 € et solliciter lesdits cofinanceurs pour une aide totale de 580.000,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 26 avril 2022 (20220426_1DB07) :</b> <b>Équipement de la Bibliothèque-Médiathèque – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que l'équipement en mobilier et matériel numérique de la Bibliothèque-Médiathèque est éligible à l'aide financière de l'Union Européenne au titre du Programme Leader, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 58.828,31 € et solliciter ledit cofinancier pour une aide de 20.000,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 26 avril 2022 (20220426_1DB08) :</b> <b>Documents d'urbanisme – Demandes de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les prestations afférentes à la conduite de la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont éligibles à l'aide financière de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du dispositif d'aide aux Communes pour la modification de leurs documents d'urbanisme, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 16.550,00 € et solliciter ledit cofinancier pour une aide de 8.275,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 26 avril 2022 (20220426_1DB09) :</b> <b>Vie associative – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer une subvention de 1.815,00 € à l'UNION COMMERCIALE au titre de l'année 2022

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 26 avril 2022 (20220426_1DB10) :</b> <b>Budget annexe « Lotissements » – Etat des biens</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu le projet d'aménagement d'un nouveau quartier sur l'ancienne emprise SNCF et sur le secteur de la Saint-Julien et considérant que les terrains concernés auront à terme vocation à être cédés en terrains constructibles viabilisés ou îlots fonciers à aménager, le Conseil Municipal unanime décide de transférer au Budget annexe « Lotissements » de la Commune les biens suivants figurant à l'inventaire et de solliciter le Trésorier Municipal aux fins de réaliser les écritures comptables correspondantes.

Il est par ailleurs proposé à l'assemblée de dénommer ce Budget annexe « Aménagements et Lotissements ».

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 26 avril 2022 (20220426_1DB11) :</b> <b>Budget annexe « Hôtellerie de plein air et de loisirs » – Etat des biens</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 01 du 08 février 2022 décidant la dissolution de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs, le Conseil Municipal unanime décide de réintégrer au Budget général de la Commune les biens suivants figurant à l'inventaire de ladite Régie à la date du 01 janvier 2022 en vertu de sa Délibération n° 15 du 23 juin 2015 et de solliciter le Trésorier Municipal aux fins de réaliser les écritures comptables correspondantes.

Il est également décidé de transférer au Budget général de la Commune les biens suivants figurant à l'inventaire de ladite Régie à la date du 01 janvier 2022 en vertu de sa Délibération n° 15 du 23 juin 2015.

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 26 avril 2022 (20220426_1DB12) :</b> <b>Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel » – Etat des biens</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 01 du 08 février 2022, le Conseil Municipal unanime décide d'affecter au Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel » les biens suivants figurant à l'inventaire de la Commune à la date du 01 janvier 2022 en vertu de sa Délibération précédente et de solliciter le Trésorier Municipal aux fins de réaliser les écritures comptables correspondantes.

Acte :	<b>Délibération n° 13 du 26 avril 2022 (20220426_1DB13) :</b> <b>Camping de la Ronde – Cession des biens</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 01 du 08 février 2022 décidant la cession en pleine propriété des biens mobiliers de la Régie municipale d'hôtellerie de plein air et de loisirs à l'exploitant du camping de la Ronde, le Conseil Municipal unanime confirme celle-ci sur la base de la liste suivante pour un montant global de 21.223,07 € HT.

Acte :	<b>Délibération n° 14 du 26 avril 2022 (20220426_1DB14) :</b> <b>Culture – Festival Musiques Vivantes 2022</b>
Objet :	<b>8.9 Culture</b>

Considérant l'intérêt communal de s'inscrire parmi les sites qui accueilleront une animation dans le cadre de l'édition 2022 du Festival Musiques Vivantes, le Conseil Municipal unanime autorise la signature de la Convention de partenariat à intervenir avec l'Association MUSIQUES VIVANTES prévoyant notamment l'apport d'un soutien financier à hauteur de 1.500,00 €.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 27 avril 2022  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire

Emmanuel FERRAND